



# AFFAIRE UCHV PARTIE CIVILE DANS LE PROCÈS, L'HÔTEL DROUOT REFUSE LA THÉORIE DU «À DROUOT, TOUS SAVAIENT »

Pendant les jours précédant le procès, plusieurs articles de presse sont parus pour résumer le dossier et faire état des découvertes réalisées pendant 6 années d'instruction. Nous nous félicitons que les éléments écrasants découverts pendant l'enquête à l'encontre des «cols rouges» aient été dûment relayés par ces articles. Ces éléments faisant état d'un trafic organisé, coordonné et dissimulé par des prestataires de l'Hôtel Drouot, valident les propos qu'avaient tenus les commissaires-priseurs au moment du déclenchement de l'affaire, alors que beaucoup voulaient les rendre co-responsables de ce trafic.

Drouot s'était d'ailleurs associé à l'action judiciaire en relayant l'information de la création du site internet de la Direction centrale de la police judiciaire ouvert au public pour recenser et présenter aux tiers concernés les objets découverts dans les conteneurs des commissionnaires de l'UCHV à Bagnolet.

Il est d'autant plus regrettable que certains médias persistent à user de l'argument du «tous savaient» pour nourrir le feuilleton né en 2009. L'instruction a prouvé le tort immense qui nous avait été fait collectivement et l'Hôtel des Ventes a été reconnu comme victime par la Cour de Cassation.

Olivier Lange, directeur général de Drouot indique : « Nous ne saurions tolérer davantage que prospèrent les insinuations et les accusations par voie de presse au moment où s'ouvre un procès dont nous attendons beaucoup et au cours duquel seuls 4 commissaires-priseurs et un dirigeant de ventes volontaires auront à répondre de leurs actes sur plus d'une centaine exerçant à Drouot, contre 44 «cols rouges». L'amalgame qui pourrait être fait entre ces prévenus et l'Hôtel des Ventes ou les commissaires-priseurs qui y exercent n'est pas acceptable. Au cours de ce procès, s'il le faut, nous ferons valoir par voie de justice notre droit à voir notre réputation protégée des allégations diffamatoires dont certains semblent vouloir user sans limites. Nous faisons pleinement confiance aux juges pour établir les responsabilités et attendons leur décision avec confiance. Drouot souhaite que toute la lumière soit faite sur les agissements poursuivis et tirera toutes les conséquences des éventuelles condamnations à venir.»

**Olivier Lange**, Directeur général du Groupe Drouot

Contact Drouot Presse

Pauline de Montgolfier - + 33 6 74 91 05 94 - p.demontgolfier@drouot.fr

**Drouot est la plus grande place mondiale de vente aux enchères publiques**, historiquement implantée à Paris. Dans ses **18 salles** réparties sur **3 sites**, Drouot Enchère met à la disposition de ses **76 maisons de vente affiliées** l'ensemble des personnels, moyens matériels et multimédias, nécessaires à l'organisation de ventes aux enchères d'objets d'art et de collection. La marque Drouot regroupe également des activités d'information et d'édition de contenu – Auctionspresse, Drouot SI –, d'enseignement – Drouot Formation –, d'expertise – Drouot Estimations. Bénéficiant d'une expertise mondialement reconnue, Drouot constitue un modèle unique. S'adressant à tous, des néophytes aux connaisseurs les plus exigeants, Drouot accueille environ **1 300 vacations annuelles**, offrant l'opportunité d'acquérir **près de 500 000 lots** constitués de pièces exclusives. En 2015, ces vacations ont totalisé un produit vendu de **375 millions d'euros**, faisant de Drouot l'un des premiers acteurs internationaux de son marché.